

Saint Genest Sur Roselle, le 7 juin 2012

D.Jean-Bernard
La Pauserie
87260 Saint Genest Sur Roselle

Madame Marisol TOURAINE
Ministère des Affaires Sociales et de
la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Madame la Ministre,

J'attire votre attention sur le jugement que va faire le Conseil de l'Ordre des médecins le 12 juin 2012 à l'encontre de monsieur le docteur Didier Moulinier, 4 rue Claude Bernard à Bordeaux. Etant un patient de M Moulinier avec qui j'ai eu des résultats spectaculaires sur mon état de santé après 3 ans de problèmes de santé récurrents et aujourd'hui étant guéri, je trouve la prise de position de la Caisse d'assurances maladie d'Aquitaine, complètement déplacée et irréaliste. Maintenant, le Conseil de l'Ordre qui risque de sanctionner ce médecin alors qu'il ne fait l'objet d'aucune plainte de ses patients. Ledit Conseil de l'Ordre mis en place sous Vichy est toujours d'actualité en 2012, refuse à chacun sa liberté de choix thérapeutiques. Je trouve cela absurde. En tant que ministre et vous sachant très humaniste, je vous demande, Madame la Ministre, d'intervenir de tout votre pouvoir pour que chaque patient puisse se soigner suivant son libre choix et que ce médecin bénéficie d'une relaxe auprès des différents organismes cités ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à ma très haute considération.